

**DÉLIBÉRATION N° 23\_019**

**OBJET : CAF ISERE — SALON DE LA  
PETITE ENFANCE ET DES SOLIDARITES  
2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 19h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 15 février 2023

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 26  
Pouvoirs : 6  
Votants : 32

**Résultat des votes :**

Pour : 32  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Roger CHARVET (Corbel); Pierre BAFFERT, ~~Birgitta~~ RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, ~~Pierre~~ FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, ~~Marie-José~~ SEGUIN (Miribel les Echelles); Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); ~~Christiane~~ BROTTOSIMON (Saint-Franc); Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, ~~Bertrand~~ RICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, ~~Nathalie~~ HENNIER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz); Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz); Denis BLANQUET, ~~Maryline~~ ZANNA (Saint-Thibaud de Couz); Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; ~~Pascal~~ SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38)

**Pouvoirs:** Nathalie HENNER à Véronique MOREL, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER, Marie-Jo SEGUIN à Williams DUFOUR, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Christiane BROTTOSIMON à Christine SOURIS

**CONSIDÉRANT** la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** les orientations « petite enfance & solidarités » précisant la réalisation d'un salon petite enfance à mi-mandat, afin de valoriser la dynamique de territoire en matière d'offres d'accueil, de partenariats, de diversité de compétences, de dynamique parentale et inclusive,

**CONSIDÉRANT** une réalisation de ce projet envisagée pour Octobre 2023,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prévoir une enveloppe globale permettant de construire la proposition de Salon petite enfance, fixé entre les 13 et 15 octobre 2023,

**CONSIDÉRANT** l'inscription de la fiche action « salon petite enfance » en annexe de la Convention Territoriale Globale,

Il est proposé de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère au titre de 2023 pour un soutien financier d'un montant maximum de 15 000 € pour la réalisation du Salon Petite Enfance – édition 2023.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et à signer tout document relatif à cette demande financière.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 28 février 2023,

La Présidente,  
Anne LENFANT

